

ACTE PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2023

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Secrétariat général

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 18/2023

Portant constitution du FSSSCT – Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°22/2022 du 23 mai 2022 portant composition d'une FSSSCT qui fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail et au nombre de 10, les représentants suppléants,

Vu le procès-verbal 8 décembre 2022 établi par l'autorité territoriale de Fleury-Mérogis répartissant les sièges à la FSSSCT entre les organisations syndicales au vu des résultats aux élections des représentants du personnel au comité social territorial

ARRETE

Article 1 : La composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, s'établit comme suit :

Représentants du personnel :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
CGT - Isabelle Rodrigues	CGT – Pascale Veys	CGT – Jeremy Rosbif
CGT - Myriam Perez	CGT – Claude Lery	CGT – Marion Palluau
CGT - Xavier Aouchar	CGT – Stéphane Heillette	CGT – Joanna Resende Leite
CGT - Filipe Ramos	CGT – Ludovic Part	CGT – Annabelle Rocas
CFDT - Sandra Maurice	CFDT – Fabrice Isambert	CFDT – Michel Blanchet

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Olivier Corzani	Christian Darras
Danielle Moisan	Maria Bernardo
Ruddy Sitcharn	Espérance Niari
Alice Fuentes	Yves Guettari
Norredine Medouni	Marie-Gisèle Belzine

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Article 3 : Ampliation adressée à :

- Préfecture de l'Essonne
- Aux représentants titulaires et suppléants de l'organisation syndicale CFDT et CGT

Fait à Fleury-Mérogis, le 19 janvier 2023

Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis
Vice-président de Cœur d'Essonne agglomération

